

25 mai 2023

## Affichage sauvage sur les Velib' : une atteinte inadmissible au service public du vélo de la Métropole du Grand Paris

**Le Syndicat Autolib Velib Métropole (SAVM) et Smovengo, prestataire de Velib' Métropole, condamnent avec la plus grande fermeté la pose sauvage sur les Velib' d'autocollants intervenue dans la nuit de mercredi 24 à jeudi 25 mai 2023. Des actions en justice sont engagées et les Vélib' vont être remis en état.**

### ***Des dégradations inadmissibles et un message incompatible avec les valeurs de Velib'***

Cette campagne d'affichage sauvage sur les garde-boue des Velib' n'a pas été autorisée. L'utilisation induite des codes graphiques du service public a pu semer la confusion auprès du grand public. Le SAVM rappelle que la publicité quelle qu'elle soit est strictement interdite sur les vélos du service public déployés dans la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, le SAVM condamne fermement les messages affichés dans le cadre de cette campagne illégale. « *Ces messages remettent en cause le droit des femmes à disposer de leur corps, un droit fondamental, et sont exactement contraires aux valeurs de Velib'. Cette action est condamnée par le Syndicat et je souhaite qu'elle le soit par l'ensemble de la classe politique* », indique Sylvain Raifaud, Président du SAVM.

Compte tenu du nombre de vélos touchés et de leur circulation, la remise en état du parc des Velib' va prendre plusieurs jours. Les usagers qui le souhaitent sont appelés à retirer les adhésifs et le prestataire de Velib', Smovengo, a d'ores et déjà commencé à nettoyer les vélos concernés.

### ***Des démarches engagées auprès de la justice***

Le SAVM et Velib' Métropole sont d'ores et déjà intervenus pour saisir la justice sur ces faits.

« *Cette campagne d'affichage est une atteinte manifeste au service public du vélo qu'est Velib'. Il est choquant que certains s'affranchissent de tout respect de la réglementation en matière de publicité. Il est indispensable que les auteurs soient mis face à leurs responsabilités.* » indique Sylvain Raifaud, Président du SAVM.

### **A propos de Velib' Métropole**

*Avec près de 1450 stations réparties dans 61 communes de la métropole du grand Paris soit un territoire couvert de 450 km<sup>2</sup>, Velib' Métropole est le service public de location de vélos en libre-service de référence. Il offre à ses 400 000 abonnés et ses plus de 700 000 utilisateurs différents annuels une solution de mobilité durable et complémentaire aux transports en commun. Depuis 2018, la Métropole du grand Paris accompagne financièrement le développement du service.*